

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2011

1. Vente de Matériel :

Faisant suite à la réhabilitation de la mairie, le conseil municipal décide de vendre le matériel, mobilier et divers objet de la commune, entreposés dans le grenier et lors du vide-grenier en juillet. Ci-dessus la liste de prix :

Tables écolier, pieds en fonte + alu et bois:		10 à 30 €
Boulier		30 €
Armoire bibliothèque		80 €
Banc	entre	3 et 5 €
Bureau + chaise	entre	10 et 50 €
Table salle de réunion	entre	5 et 15 €
Poêle à bois		20 €
Tableaux école divers	entre	5 et 25 €
Tableau avec cartes	entre	5 et 80 €
Livres et divers	entre	0.20 et 50 €
Affiches	entre	2 à 5 €
Casier	entre	10 et 30 €
Urne bois 4 scrutins		15 €
Table simple d'écolier + chaise		10 €
Garde manger, buffet et armoires	entre	20 et 50 €
Chaises diverses	entre	2 et 30 €
Etagères de diverses dimensions	entre	5 et 30 €
Diverses tables à dessin	entre	5 et 30 €

Le règlement se fera par la régie de recette avec récépissé.

2. Vente de lame à neige :

Faisant suite à la demande d'EARL LA FOUGERE d'Arcey concernant l'achat d'une lame à neige pour un montant de 250.00 €, le conseil accepte cette offre et le paiement se fera par titre émis au compte 2313.

3. Adhésion ADIL 70 :

Faisant suite à la proposition de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 70), le conseil municipal décide d'y adhérer et de signer la convention partenariale d'accompagnement juridique à la location des logements communaux. Le montant de l'adhésion annuelle est de 50 euro pour une durée de 3 ans, et prend effet au 01 juin 2011.

4. Recensement de la Population :

Faisant suite au courrier du 09 courant de l'INSEE nous informant le recensement des habitants de la commune, la collecte sera du 19 janvier au 18 février 2012. Le conseil municipal a nommé Monsieur André CUENOT, responsable de l'opération ou coordonnateur communal, qui vérifiera la liste des communautés présentes sur le territoire de la commune et validera les coordonnées de la mairie. Et Madame Chantal CUENOT est nommée agent recenseur et percevra une rémunération brute suivant le barème en vigueur.

5. Questions diverses :

- Prochaine réunion du Conseil : jeudi 7 juillet 2011 à 20h00.